



SÉANCE  
SPÉCIALE  
16 DÉC. 2024

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL DE  
LA MUNICIPALITÉ DE ROXTON POND TENUE, À L'HÔTEL  
DE VILLE, LE LUNDI 16 DÉCEMBRE 2024, À 21 H 15**

Cette séance spéciale est présidée par M. Pierre Fontaine, maire.  
Mesdames et messieurs les conseillers suivants sont présents :  
André Côté, Christiane Choinière, Serge Bouchard, Pascal Lamontagne, Sylvain  
Hainault et Nathalie Simard.

Monsieur François Giasson, directeur général et greffier-trésorier, est aussi présent  
lors de cette séance.

Les membres du conseil municipal étant tous présents, ceux-ci, conformément  
à la loi, renoncent à leur avis de convocation.

Ayant constaté le quorum, monsieur le maire débute la séance sur-le-champ.

Aucune personne n'assiste à cette séance.

417/12/24

**Ouverture de la séance spéciale et adoption de l'ordre du jour**

**Il est proposé par :** M. André Côté

**Appuyé par :** M<sup>me</sup> Nathalie Simard

**Et résolu :**

**D'ouvrir la séance spéciale de ce conseil et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté,  
et ce, sans modifications.**

**Adoptée à l'unanimité**

418/12/24

**Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2024**

**ATTENDU QUE** les membres du conseil municipal ont pris connaissance  
du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2024;

**ATTENDU QUE** ceux-ci sont d'avis que le contenu de ce document témoigne  
réellement de la façon dont les sujets ont été traités lors de cette séance;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par :** M<sup>me</sup> Christiane Choinière

**Appuyé par :** M. Serge Bouchard

**Et résolu :**

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2024, et ce, sans modifications.

**Adoptée à l'unanimité**

419/12/24

**Aide financière municipale : système de son de l'église de la paroisse Ste-Pudentienne**

**ATTENDU QUE** la Fabrique de la paroisse Ste-Pudentienne souhaite faire l'acquisition d'un nouveau système de son pour l'église dans l'optique d'améliorer l'acoustique lors des différents événements s'y déroulant;

**ATTENDU QUE** le système de son actuel est inefficace et affecte considérablement les performances musicales lors des divers événements;

**ATTENDU QUE** ce nouveau système de son permettrait d'envisager l'organisation plus fréquente d'événements d'envergure à l'église;

**ATTENDU QUE** le prix d'un système de son permettant une qualité audio maximale à la grandeur de l'église, incluant le matériel connexe et l'installation, s'élève entre 55 000 \$ et 60 000 \$;

**ATTENDU** la donation de 50 000 \$ obtenue récemment pour défrayer une partie de ce système de son;

**ATTENDU** la demande d'aide financière pouvant aller jusqu'à 10 000 \$ présentée au conseil municipal par la Fabrique de la paroisse Ste-Pudentienne, somme résiduelle manquante pour concrétiser ce projet d'acquisition, d'installation et d'acoustique;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal est conscient de l'apport considérable que ce système de son pourrait avoir sur les activités organisées par la Fabrique, et même, par la Municipalité;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par :** M. André Côté

**Appuyé par :** M. Pascal Lamontagne

**Et résolu :**

**DE** remettre une donation pouvant aller jusqu'à 10 000 \$ à la Fabrique de la paroisse Ste-Pudentienne pour l'achat et l'installation de son nouveau système de son;

**QUE** la Fabrique remette les pièces justificatives à la Municipalité afin que cette dernière puisse procéder au paiement;

**QU'**une entente soit convenue entre la Fabrique et la Municipalité afin que cette dernière puisse réaliser, sans frais, une ou plusieurs activités de financement pour rentabiliser cette donation.

**Adoptée à l'unanimité**

**PÉRIODE DE QUESTIONS ET DE COMMENTAIRES**

Aucune question ni aucun commentaire ne sont émis par les membres du conseil municipal.

**420/12/24**

**Clôture de la séance spéciale**

**Il est proposé par :** M. Sylvain Hainault

**Appuyé par :** M. André Côté

**Et résolu :**

**DE** clore cette séance spéciale à 21 h 25.

**Adoptée à l'unanimité**

Le maire,

Le directeur général et greffier-trésorier,

\_\_\_\_\_  
Pierre Fontaine

\_\_\_\_\_  
François Giasson